

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 16 AVRIL 2019

Présents : M. DELESTRE Frédéric, M. COLLAS Stéphane, Mme TISON Martine, M. MANCEAU Jean-François, M. ESSADIKI Driss, M. KINDMANN Vincent, Mme RONCE Dominique, M. FREON Thierry et M. MANCEAU Fabrice formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme MOUCHET Stéphanie pouvoir à M. MANCEAU Jean-François
M. SAGETTE Jean-François pouvoir à M. COLLAS Stéphane
Mme MAUGARD Corrine

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE :

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du compte administratif de la commune en conformité avec le compte de gestion de la Madame la Trésorière de Courville-sur-Eure.

Le résultat de l'exercice présente un excédent en section de fonctionnement de 118 234.13 € et un déficit de 167 569.23 € en section d'investissement ; le résultat global est déficitaire de 49 335.10 €

Sous la présidence de Jean-François Manceau, doyen, le compte administratif et le compte de gestion sont votés à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal après avoir adopté le compte administratif 2018 du budget principal de la commune décide d'affecter le résultat comme suit :

Déficit d'investissement globalisé : - 167 569.23 € au compte 001 (section investissement)

Excédent de fonctionnement : 118 234.13 € au compte 1068

BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du projet de budget primitif 2019 de la commune préparé en commission des finances le 9 avril dernier.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 659 766.00 € et en section d'investissement à 314 372.23 €

Le budget est voté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TAXES

Après discussion, le conseil municipal fixe les taux des taxes communales comme suit

- Taxe habitation : 20.99 %
- Taxe foncière bâtie : 36.10 %
- Taxe foncière non bâtie : 43.48 %

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux des taxes ; l'administration fiscale ayant augmenté les bases.

SUBVENTION

Le conseil municipal, après discussion, décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'école de Marchéville pour le voyage au Puy du Fou (soit 10 € par enfant)

Cette décision sera transmise à l'école de Marchéville.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de la part de l'école Saint-Joseph d'Illiers-Combray pour 2 enfants de la commune fréquentant cet établissement, après discussion, il est décidé de ne pas attribuer de subvention.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU :

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du compte administratif du service de l'eau en conformité avec le compte de gestion de la Madame la Trésorière de Courville-sur-Eure.

Le résultat de l'exercice présente un excédent en section d'exploitation de 90 107.39 € et un excédent de 15 722.16 € en section d'investissement ; le résultat global est excédentaire de 105 829.45 €

Sous la présidence de Jean-François Manceau, doyen, le compte administratif et le compte de gestion du service de l'eau sont votés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE DE L'EAU

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du projet de budget primitif 2019 du service de l'eau préparé en commission des finances le 9 avril dernier.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'exploitation à 108 002.39 € et en section d'investissement à 26 624.16 €

Le budget est voté à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : DELIBERATION

- Transfert de la compétence assainissement collectif au profit de la communauté de communes entre Beauce et Perche au 1^{er} janvier 2020.

La commune n'est pas concernée par l'assainissement collectif mais toutes les communes de la communauté doivent délibérer : cette délibération est approuvée à l'unanimité

- Motion refusant le transfert obligatoire de la compétence complète eau potable au 1^{er} janvier 2020

Décide à l'unanimité de demander le bénéfice de la sécabilité de la compétence « eau » à l'identique de la compétence « assainissement »

De conforter le principe de subsidiarité, les transferts volontaires, le choix du mode de gestion des compétences notamment pour l'eau. Les élus rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

- La commémoration de l'armistice du 8 mai est fixée à 10 h 00 ; rendez-vous à la mairie
- La fin des travaux de la SNCF est prévue le 19 avril.
- Monsieur le Maire rapporte que Monsieur Vanier, habitant de Bienfol, a bouché les trous devant chez lui et a évoqué les problèmes de vitesse excessive devant chez lui.
- Monsieur le Maire informe du « Printemps Proustien » qui a lieu du 11 au 18 mai à Illiers-Combray.

Fin de la séance à 22 h 05



Le Maire,
Frédéric DELESTRE